

SITUATION TRIMESTRIELLE DE TUNISO-EMIRATIE SICAV
ARRETEE AU 31/12/2007
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2007

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 17 janvier 2007 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «TUNISO EMIRATIE SICAV» pour la période allant du premier octobre au 31 décembre 2007, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 3.956.383, un actif net de D : 3.944.638 et un bénéfice de la période de D : 46.407.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «TUNISO EMIRATIE SICAV» comprenant le bilan au 31 décembre 2007, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « TUNISO EMIRATIE SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2007, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Tunis, le 26 janvier 2008

Le Commissaire aux Comptes
Fayçal DERBEL

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2007
(MONTANTS EXPRIMES EN DINAR)

ACTIF	Note	31/12/2007
Portefeuille-titres	4	3 693 780
Obligations et valeurs assimilées		3 692 718
Titres OPCVM		1 062
Placements monétaires et disponibilités		255 582
Placements monétaires	5	204 070
Disponibilités		51 512
Créances d'exploitation	6	7 021
TOTAL ACTIF		3 956 383
PASSIF		
Opérateurs créditeurs	7	772
Autres créditeurs divers	8	10 973
TOTAL PASSIF		11 745
ACTIF NET		
Capital	13	3 717 334
Sommes distribuables		227 304
ACTIF NET		3 944 638
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		3 956 383

**ETAT DE RESULTAT
(MONTANTS EXPRIMES EN DINAR)**

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2007</i>	<i>Période du 17/01 au 31/12/2007</i>
Revenus du portefeuille-titres	9	42 106	130 436
Revenus des obligations et valeurs assimilées		42 106	92 443
Revenus des titres OPCVM		-	37 993
Revenus des placements monétaires	10	9 672	19 433
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		51 778	149 869
Charges de gestion des placements	11	(220)	(772)
REVENU NET DES PLACEMENTS		51 558	149 097
Autres produits		-	
Autres charges	12	(5 180)	(13 070)
RESULTAT D'EXPLOITATION		46 378	136 027
Régularisation du résultat d'exploitation		18 703	91 277
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		65 081	227 304
Régularisation du résultat d'exploitation		(18 703)	(91 277)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(232)	24
Variation des plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres		379	(33 914)
Frais de négociation		(118)	(118)
RESULTAT DE LA PERIODE		46 407	102 019

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(MONTANTS EXPRIMES EN DINAR)**

	<i>Période du 01/10 au 31/12/2007</i>	<i>Période du 17/01 au 31/12/2007</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	46 407	102 019
Résultat d'exploitation	46 378	136 027
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(232)	24
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de	379	(33 914)
Frais de négociation	(118)	(118)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	417 915	2 842 619
Souscriptions		
- Capital	2 236 600	6 668 400
- Régularisation des sommes non distribuables	(40 151)	(104 604)
- Régularisation des sommes distribuables	120 750	273 216
Rachats		
- Capital	(1 830 100)	(3 883 100)
- Régularisation des sommes non distribuables	32 863	70 646
- Régularisation des sommes distribuables	(102 047)	(181 939)
VARIATION DE L'ACTIF NET	464 322	2 944 638
ACTIF NET		
En début de période	3 480 316	1 000 000
En fin de période	3 944 638	3 944 638
NOMBRE D' ACTIONS		
En début de période	33 788	10 000
En fin de période	37 853	37 853
VALEUR LIQUIDATIVE	104,209	104,209
TAUX DE RENDEMENT	1,17%	4,21%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 31 DECEMBRE 2007

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

TUNISO EMIRATIE SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 24 Janvier 2007 à l'initiative de la « BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 8 Novembre 2006.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, TUNISO EMIRATIE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2007, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2007 à D : 3 693 780 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2007	% Actif net
Obligations des sociétés & valeurs assimilées		3 554 572	3 692 718	93,61%
Obligations	3 000	300 000	304 359	7,72%
Emprunt Sté touristique El Mouradi	3 000	300 000	304 359	7,72%
Bons du trésor assimilables		3 056 138	3 180 799	80,64%
BTA 10/2013	100	98 300	99 396	2,52%
BTA 05/2022	900	875 700	909 149	23,05%
BTA 02/2015	685	699 728	734 146	18,61%
BTA 07/2017	300	297 810	306 221	7,76%
BTA 05/2023	1 100	1 084 600	1 131 887	28,69%
Bons du Trésor Zéro Coupons		198 434	207 560	5,26%
BTZC 10/2016	368	198 434	207 560	5,26%
Titres OPCVM		1 038	1 062	0,03%
Actions des SICAV		1 038	1 062	0,03%
SICAV AXIS TRESORERIE	10	1 038	1 062	0,03%
TOTAL		3 555 610	3 693 780	93,64%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2007 à D : 204.070 se détaillant comme suit :

Désignation	coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2007	% Actif net
Comptes à terme	200 000	204 070	5,17%
Compte à terme à échéance du 07/08/2010, au taux de 6,23%	200 000	204 070	5,17%
TOTAL	200 000	204 070	5,17%

Note 6: Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2007 à D : 7.021 et représente, exclusivement, le montant des intérêts à recevoir au titre des dépôts à vue.

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2007 à D : 772 et englobe exclusivement la rémunération du dépositaire.

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2007 à D : 10.973 et se détaille comme suit :

Honoraires du commissaire aux comptes	2 379
Redevances du CMF	416
Rémunération du PDG	6 355
Loyer	1 750
Etat, TCL	73
Total	10 973

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er octobre au 31 décembre 2007 à D : 42.106 et se détaille comme suit :

	Trimestre 4 2007
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	
- Intérêts des BTA et BTZC	38 174
- Revenus des obligations	3 932
TOTAL	42 106

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10/2007 au 31/12/2007 à D : 9.672, et se détaille ainsi :

	Trimestre 4 2007
Revenus des comptes à terme	2 547
Intérêts des dépôts à vue	7 125
TOTAL	9 672

Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er octobre au 31 décembre 2007 à D : 220 et représente le montant de la rémunération du dépositaire

Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 1er octobre au 31 décembre 2007 à D : 5.180 et se détaillent comme suit :

Honoraires du commissaire aux comptes	1 104
Rémunération du CMF	1 108
Rémunération du personnel	2 006
Etat, taxes et versements assimilés	130
Autres	832
Total	5 180

Note 13 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 07 Mai 2007 au 31 Décembre 2007, se détaillent ainsi :

<u>Capital initial</u>	
Montant	1 000 000
Nombre de titres	10 000
Nombre d'actionnaires	7
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	6 668 400
Nombre de titres émis	66 684
Nombre d'actionnaires nouveaux	69
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	(3 883 100)
Nombre de titres rachetés	(38 831)
Nombre d'actionnaires sortants	(12)
<u>Autres mouvements</u>	
Plus (ou moins) values potentielles sur titres	24
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(33 914)
Régularisation des sommes non distribuables	(33 958)
Frais de négociation	(118)
<u>Capital au 31-12-2007</u>	
Montant	3 717 334
Nombre de titres	37 853
Nombre d'actionnaires	64